

Formulaire passeport MINEUR

Première demande

- Formulaire cerfa n°12101*02 de demande
- Timbres fiscaux (0-14 ans : 17 € ; 15-17 ans : 42 €)
- 2 photos d'identité conformes aux normes
- Justificatif du domicile du parent : original + photocopie
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande : original + photocopie
- Carte d'identité de l'enfant : original + photocopie
- Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original (si l'enfant ne possède pas une carte d'identité sécurisée)
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie

Renouvellement

- Formulaire cerfa n°12101*02 de demande
- Ancien passeport de l'enfant
- Pièce d'identité du représentant légal
- Timbres fiscaux (0-14 ans : 17 € ; 15-17 ans : 42 €)
- 2 photos d'identité identiques conformes aux normes
- Justificatif de domicile du parent
- Carte d'identité sécurisée
- Acte de naissance de moins de 3 mois (si l'enfant ne possède pas une carte d'identité sécurisée)
- Justificatif de nationalité française (si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité)

En cas de perte

- Formulaire cerfa n°12101*02 de demande
- Timbres fiscaux (0-14 ans : 17 € ; 15-17 ans : 42 €)
- 2 photos d'identité identiques conformes aux normes
- Justificatif de domicile du parent
- Déclaration de perte
- Acte de naissance de moins de 3 mois (si passeport perdu et qu'il est périmé depuis plus de 2 ans)
- Justificatif de nationalité française (sauf si l'enfant est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)



Le mineur doit **obligatoirement** être présent au guichet lors du dépôt de la demande du passeport et accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou tuteur).
A l'étranger, la demande se fait auprès du consulat ou de l'ambassade. Il est possible de demander un passeport pour tout mineur quel que soit son âge même un bébé, à condition qu'il soit de nationalité française. **Il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents.** Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel. Les originaux de l'ensemble des pièces doivent être présentés.

Passeport Biométrique :
Communes équipées du dispositif de recueil en Gironde

Arrondissement de Bordeaux		Arrondissement de Langon		Arrondissement de Blaye		Arrondissement de Lesparre-Médoc		Arrondissement de Libourne	
Mairie de	Téléphone	Mairie de	Téléphone	Mairie de	Téléphone	Mairie de	Téléphone	Mairie de	Téléphone
Bègles	05.56.49.88.88	Bazas	05.56.65.06.65	Blaye	05.57.42.68.68	Castlenau de Médoc	05.56.58.21.50	Castillon la Bataille	05.57.40.00.06
Blanquefort	05.56.95.50.95	Cadillac	05.57.98.02.10	St André de Cubzac	05.57.45.10.10	Lesparre-Médoc	05.56.73.21.00	Coutras	05.57.56.09.09
Bordeaux	05.56.10.20.30	La Réole	05.56.61.10.11	St Savin	05.57.58.95.95	Pauillac	05.56.73.30.50	Libourne	05.57.55.33.33
Cenon	05.57.80.70.00	Langon	05.56.76.55.33	St Ciers sur Gironde	05.57.32.60.45			Ste Foy la Grande	05.57.46.10.84
Créon	05.57.34.54.54	St Symphorien	05.56.65.01.10						
Eysines	05.56.16.18.00	Sauveterre de Guyenne	05.56.71.50.43						
Gradignan	05.56.75.65.00								
La Brède	05.57.97.18.58								
Le Bouscat	05.57.22.26.66								
Lormont	05.57.77.63.27								
Mérignac	05.56.55.66.00								
St Médard en Jalles	05.56.57.40.40								
Talence	05.56.84.78.33								
Villenave d'Ornon	05.56.87.80.30								

Arrondissement d'Arcachon	
Mairie de	Téléphone
Andernos les Bains	05.57.76.11.00
Arcachon	05.57.72.71.93
Biganos	05.56.03.94.50
Salles	05.57.71.98.60